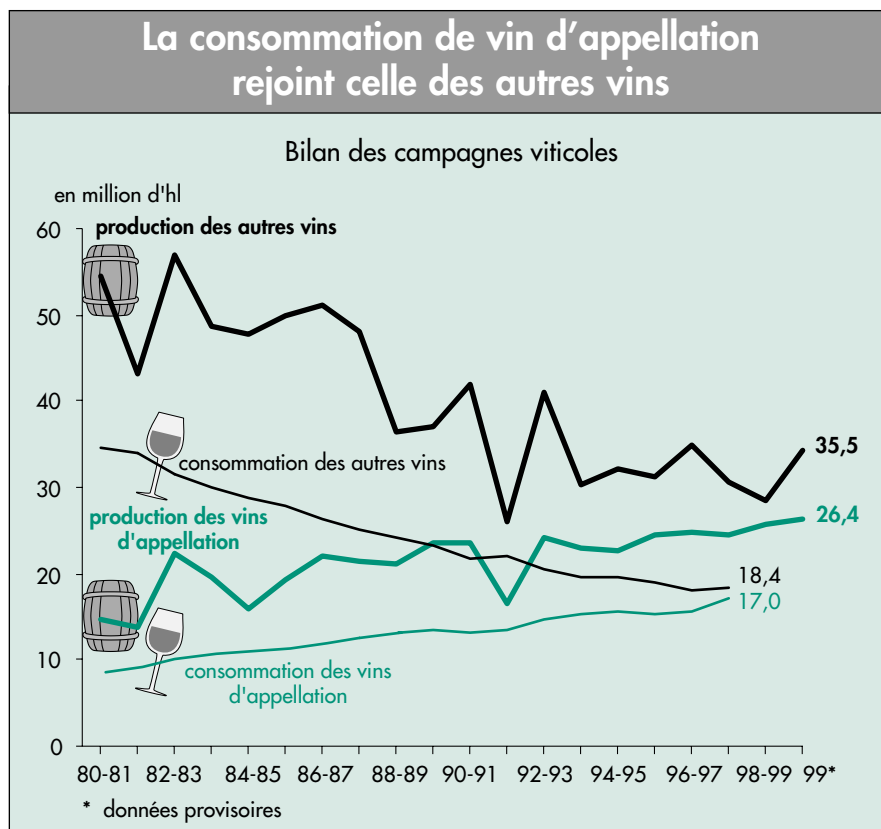


Le vin de table cède la place aux vins de pays

Entre deux vins, la viticulture a choisi la qualité

algré une baisse continue de la consommation, la viticulture française se porte bien. Elle s'est débarrassée de ses surproductions et s'est adaptée pour offrir des produits de qualité. Elle contribue largement à l'excédent du solde commercial agroalimentaire, le tout presque sans subvention.

■ Avec la disparition de ses excédents, des cours bien orientés et un solde du commerce extérieur conséquent, la viticulture française a fière allure. Les surproductions structurelles des années soixante-dix et quatre-vingt sont désormais oubliées, tout comme le marasme économique du début de la décennie quatre-vingt-dix. Les marchés viticoles se sont redressés et ont trouvé leur équilibre. Les prix sont bien orientés bien que les Français boivent 30 % de vin de moins qu'il y a vingt ans : de 51,2 millions d'hectolitres pendant la campagne viticole 1977-1978, leurs achats sont passés à 35,4 millions en 1997-1998. La consommation annuelle par habitant est ainsi tombée de 86 à 60 litres. Moins de vin, mais de meilleure qualité. Avec 17 millions d'hectolitres en 1997-1998, la consommation de vin d'appellation s'est développée et progresse encore lentement. Elle représente désormais près de la moitié de la

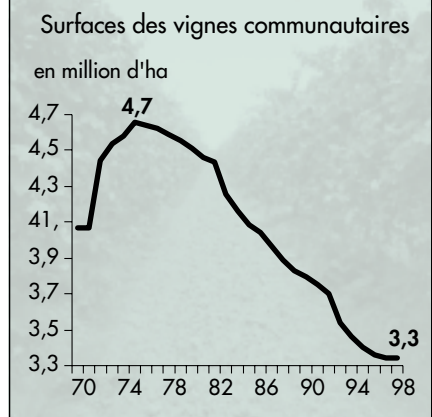


Sources : Agreste - Douanes

consommation totale. Celle des autres vins a, au contraire, chuté de plus de 50 % en vingt ans. Le marché des vins « courants » a néanmoins évolué, comme en témoigne la place prise par les vins de pays. Leurs ventes ont augmenté de 80 % en dix ans et les quantités commercialisées en vrac se rapprochent aujourd'hui de celles des vins de table sans indication de provenance. Les vins de pays commercialisés avec la mention du cépage, qui cherchent à concurrencer les vins du Nouveau Monde, en sont le plus bel exemple. Les vins de cépage blancs, qui utilisent en priorité le char-

Les marchés viticoles doivent en grande partie leur bonne santé à la politique structurelle communautaire. Elle a fait disparaître, en vingt années, la quasi-totalité des excédents de vin de table en réduisant les vignobles espagnols et italiens d'un tiers ainsi que le vignoble français d'un quart. Les mesures de distillation obligatoire ont ainsi été suspendues depuis la campagne viticole 1994-1995. Seules demeurent des distillations librement consenties par les viticulteurs, qui suffisent à assainir le marché des vins de table. Les arrachages, effectués surtout sur des vignes à haut rendement, ont touché dans l'Union 1,4 million d'hectares depuis 1975. Ils ont porté, en France, sur 100 000 hectares pour les dix dernières années soit 10 % des

1,4 million d'ha de vignes arrachés dans l'Union



Source : Eurostat - Chronos

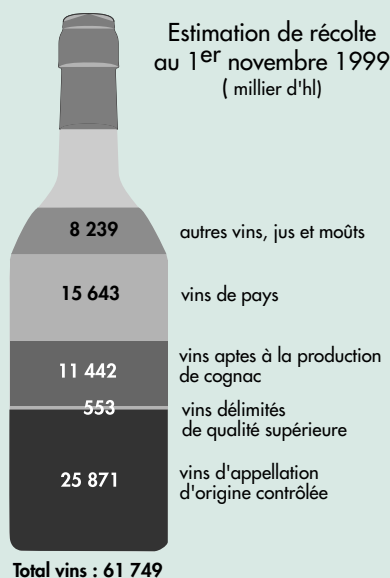
Les ventes en vrac de vins de pays se rapprochent de celles des vins sans indication de provenance

donnay et le sauvignon, ont connu en premier le succès. Ils représentent aujourd'hui près de la moitié des vins de pays blancs contre moins de 30 % en 1993-1994. Les vins de cépage rouges ont décollé plus tardivement. Encore peu importants en 1987-1988, les vins à base de merlot, de cabernet-sauvignon, de syrah ou de gamay, représentent aujourd'hui 40 % des vins de pays rouges.

surfaces de 1988. Principale région concernée, le Languedoc-Roussillon, où le vignoble a été réduit de 20 %, mais aussi Midi-Pyrénées et la Corse où l'on a respectivement supprimé 16 et 30 % des superficies. Ces arrachages ont été fortement ralentis depuis la campagne 1996-1997, sauf dans le vignoble du cognac. La maîtrise des rendements explique également la diminution du potentiel de

production français. Parallèlement aux arrachages, on a rénové le vignoble. Les viticulteurs ont bénéficié d'aides financières pour replanter des cépages nobles et moins productifs. Ces aides ont permis de restructurer en France 90 000 hectares de vignes de 1989 à 1998, à raison de 54 000 hectares en Languedoc-Roussillon, 8 000 hectares en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 6 000 en Aquitaine et 500 hectares en Poitou-Charentes. Toutes ces transformations ont profondément modifié le vignoble français. Les vins de table ne représentent plus aujourd'hui qu'un peu plus de 10 % de la récolte contre 25 % il y a vingt ans.

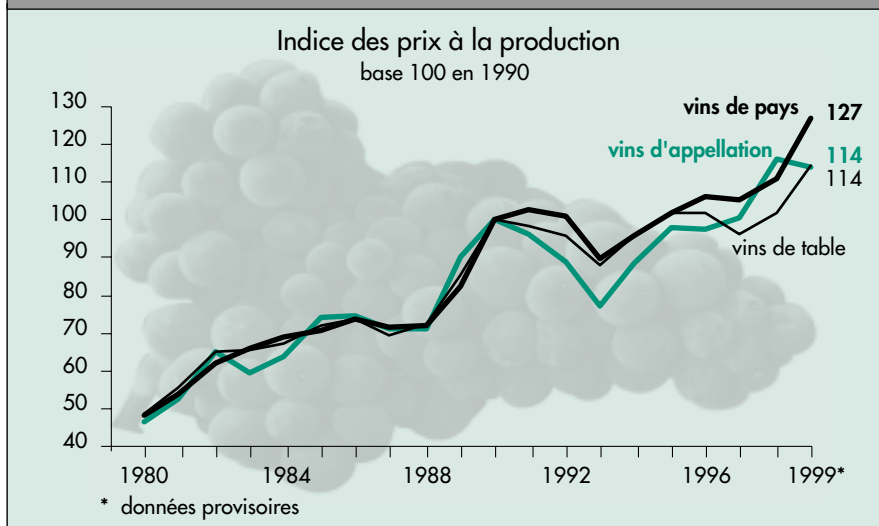
La forte récolte de 1999 devrait permettre une détente des cours des vins



■ En 1999, la récolte de vin atteindra 62 millions d'hectolitres contre 54,3 en 1998 et 55,1 millions en 1997. La récolte 1999 progresse de 14 % par rapport à 1998 et de 11 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Touchée par la sécheresse en 1998, la récolte de vins de pays, de l'ordre de 15,6 millions d'hectolitres, augmente de 14 %. Celle des vins d'appellation, proche de 26 millions d'hectolitres, progresse de 3 % par rapport à 1998, et de 8 % par rapport à la moyenne des années 1994 à 1998. La récolte des vins aptes à la production de cognac augmente de 32 %. Celle des vins sans indication de provenance est proche de 8,2 millions d'hectolitres. Elle progresse de 34 % après sa baisse de 1998. Elle est de 3 % supérieure à la moyenne quinquennale.

Conjugée à une conjoncture favorable, l'adaptation du vignoble à la demande a permis dans l'ensemble de faire monter les prix. Les cours des vins de table, de pays ou des vins d'appellation sont, tous, en 1999 plus de deux fois plus élevés qu'en 1980. La croissance a été particulièrement forte depuis la campagne 1993-1994. Les cours des vins de pays ont atteint un niveau record en 1998-1999 à la suite de la petite récolte du Languedoc-Roussillon pour cause de sécheresse. Parmi les vins de pays, les vins de cépage sont les plus chers : ils se situent à un niveau supérieur de 25 à 30 % à la moyenne des vins de pays. Les cours des vins de table ont également progressé lors des deux dernières campagnes en raison de petites

Un doublement des prix en vingt ans



Source : Insee - Indice des prix à la production des produits agricoles

ont pris de l'ampleur. Elles ont atteint en 1998 le niveau record de 16,5 millions d'hectolitres, soit 30 % de la production, pour une valeur de 35 milliards de francs. Les importations se sont tassées et ne concernaient que 5,6 millions d'hectolitres pour un montant de 3 milliards de francs. Le solde du commerce extérieur était alors de 32 milliards de francs. Les exportations de vins et de champagne ont encore progressé de 6 % en valeur sur les huit premiers mois de 1999, malgré un repli de 10 % en volume. Mais cette hausse des ventes ne provient que du champagne, qui tire profit de la prochaine célébration de l'an 2000. Ses exportations progressent de plus de 40 % en volume et de plus de 50 % en valeur. Au contraire du champagne, les volumes exportés des vins d'appellation diminuent : de 17 % pour les rouges et de 13 % pour les blancs. La baisse concerne l'ensemble des appellations, mais est plus mar-

récoltes. Le marché des vins d'appellation, qui font l'objet d'un stockage, est plus spéculatif. La demande extérieure, la conjoncture économique et la qualité des millésimes jouent un rôle important. La dernière forte croissance des prix de ces vins date de 1998. Elle a surtout bénéficié aux vins rouges, grâce à une très forte demande tant intérieure que mondiale. Elle s'est notamment traduite par une augmentation, de 18 % en 1998, du résultat des exploitations spécialisées dans la viticulture d'appellation. Cette hausse du revenu est la plus forte de tous les secteurs agricoles. Malgré un ralentissement de la demande en 1998-1999, les cours des vins d'appellation sont restés fermes dans l'ensemble. Seule exception, les vins de Bordeaux dont les cours ont fléchi en 1999. Mais ils avaient flambé en 1998.

lors de la campagne de 1996-1997. Et cela pourrait se renouveler lors de la campagne 1999-2000. Une autre part de ces vins charentais n'est même pas autorisée à être vinifiée. Elle est dirigée vers la distillation communautaire, la transformation en jus de raisin, en vin viné, ou est exportée en dehors de l'Union sans restitution.

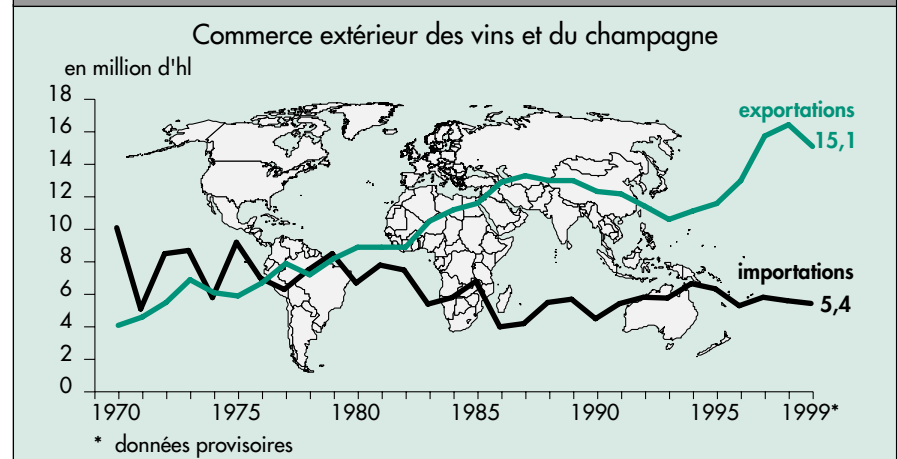
Le solde du commerce extérieur des vins et du champagne a atteint 32 milliards de francs en 1998

Le commerce extérieur du vin et du champagne est devenu excédentaire en France au début des années quatre-vingt. Au fil des ans, les exportations

quées pour les bordeaux dont les ventes ont chuté de 24 %. Elles avaient toutefois atteint des niveaux historiquement élevés au premier semestre 1998,

Point noir persistant de la viticulture française : les vins aptes à la production de cognac. Ils représentent, en 1999, près de 20 % de la récolte nationale. Confrontés à une surproduction chronique, ils ne trouvent pas tous de débouchés sur les marchés du cognac ou du pineau. Une partie de ces vins de faible degré est orientée vers le marché des vins de table blancs. Si les quantités sont trop volumineuses, elles sont alors susceptibles de perturber ce marché, comme cela s'est produit

Les exportations décollent au début des années quatre-vingt



Sources : Agreste - Douanes

tirées par une forte demande mondiale, en particulier au Japon. Le recul des exportations des vins de table et de pays, chiffré à 4 %, est moins marqué que celui des vins d'appellation.

Les bons résultats de la viticulture française sont d'autant plus méritoires que ce secteur agricole est peu subventionné. Ses soutiens publics sont à 90 % communautaires, et l'Union européenne n'y a consacré en 1998 que 195 des 9 000 millions d'écus octroyés à l'agriculture, soit 2 % du total des crédits. La plus grande partie est versée aux cultures arables, à la viande bovine et aux produits laitiers. En viticulture, les dépenses communautaires financent d'abord la distillation et le stockage des alcools en cas de surproduction. Elles concernent aussi les utilisations de moûts destinés à l'enrichissement des produits viticoles, à la fabrication de jus de raisin ou encore à l'alimentation du bétail. Les dépenses de restitution à l'exportation et les aides aux frais de stockage des vins et des moûts sont bien moins importantes.

La viticulture française développe ses ventes à l'étranger dans un marché en expansion. Mais elle pourrait être confrontée dans quelques années à une concurrence accrue. Par le retour des vins californiens, dont le vignoble, détruit en partie par le phylloxéra, a été replanté et retrouve aujourd'hui un potentiel de production important. Et par l'arrivée en 2005 des productions de l'Hémisphère Sud, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, du Chili et de l'Argentine, qui ont massivement développé leur vignoble ces dernières années. La concurrence de ces vins faciles à boire est surtout sensible pour les vins de pays français mais aussi pour les vins d'appellation. Ces vins du Nouveau Monde ne sont pas soumis à des contraintes de rendement comme les vins d'appellation, ni à des procédures d'agrément comme les vins de pays. Ils sont toutefois élaborés avec des technologies modernes et présentent une qualité stable et un prix relativement bas. Ils tendent à devenir des produits uniformes, à l'inverse des productions françaises d'appellation où chaque région viticole possède un système de classification spécifique et complexe, garant de son terroir. Déjà des grands groupes français développent leur activité au Chili, en Argentine, en Australie et en

Afrique du Sud. Ils investissent en créant des *joint venture* avec des exploitants locaux dont les contraintes en matière de plantation et de production sont minimales.

Christèle Rannou-Heim
Scees - Bureau de l'analyse
de la conjoncture

Pour en savoir plus

- « Une récolte estimée à 61,7 millions d'hectolitres », *Agreste-Viticulture*, n° 5, novembre 1999
- « Des résultats marqués par la crise porcine et la conjoncture viticole », *Agreste-Primeur*, n° 58, juin 1999
- « Succès des vins français au Japon malgré la crise », *Agreste-Primeur*, n° 51, janvier 1999
- *Statistiques sur la filière viti-vinicole*, Onivins, juillet 1999
- *Les concours publics à l'agriculture 1994-1998*, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, octobre 1999

L'organisation commune du marché viti-vinicole

■ Les premiers fondements de l'organisation commune de marché (OCM) remontent à 1962, mais l'organisation effective du marché commun du vin repose sur deux règlements de 1970. Les modifications apportées au fil des ans ont donné lieu à de nouveaux règlements en 1979 et en 1987. L'OCM du vin gère notamment le potentiel viticole, les pratiques œnologiques, le régime d'échange avec les pays tiers. Elle s'occupe aussi du régime de prix et des mesures d'assainissement du marché des vins de table par l'intermédiaire des distillations. Seuls les vins de table et les vins de pays sont soumis à l'organisation commune de marché. Le marché des

vins de qualité produits dans une région déterminée (VQPRD) est libre. Les règles de production, de mise en circulation et de commercialisation de ces vins relèvent de la compétence des États membres. En France, la gestion des marchés des vins d'appellation d'origine contrôlée est décidée par des organismes ou comités interprofessionnels et par l'INAO.

■ En 1988, l'organisation de marché vient renforcer la distillation obligatoire des excédents et le régime des arrachages indemnisés pour tenter de réduire le déséquilibre structurel du marché. Une nouvelle OCM est en préparation pour l'an 2000.

60 % de la récolte mondiale dans l'Union

■ L'Union européenne occupe le premier rang mondial du secteur viti-vinicole avec près de 60 % de la production et 55 % de la consommation. La production communautaire de 1999 est évaluée à 182 millions d'hectolitres dont 62 en France, 60 en Italie, 34 en Espagne et 13 en Allemagne. La récolte des pays de l'Est représente 5 % de la production mondiale. Un dixième du vin est produit sur le continent américain, surtout aux États-Unis, en Argentine et au Chili. L'Afrique du Sud et l'Australie, autres producteurs du Nouveau Monde, développent de plus en plus leur production.

Directeur de la publication : J. REY

Rédacteur en chef : L. BISAULT

Composition : Scees (B. POULLETTE)

Impression : Imprimerie Médous - Toulouse

Dépôt légal : À parution

ISSN : 0246-1803

© Agreste



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES
SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES

251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 49 55 85 85